

LOCATIONS *familiales*

Été 2025



*vacances
joublie
tout*



INSCRIPTIONS




DU LUNDI 20 JANVIER AU MERCREDI 30 AVRIL 2025



**GROUPEMENT D'ENTRAIDE
- VILLE DE CRÉTEIL**

22 rue de Mesly 94000 CRÉTEIL

 01.49.80.88.48



info@groupement-entraide.com

www.groupement-entraide.com



Groupement
d'entraide
Ville de
Créteil

2^{ÈME}

MERCREDI 12 FÉVRIER 2025

11H-16H

FORUM

LOCATIONS
FAMILIALES

et

COLONIES
POUR LES 6 - 17 ANS



Idées

Les conseils
de
professionnels

TOMBOLA

Été 2025

RENCONTRE

ECHANGES

À l'hôtel de Ville
de Créteil
Salle des commissions



campings.com



Chers adhérents,

Vous découvrirez dans ce catalogue Groupement d'Entraide – Ville de Créteil une sélection de locations familiales pour l'été 2025 que nous avons négociée auprès de différents prestataires tels que : **Campings.com**, **Goélia**, **Odalys** et **Vacancéole**.

Vous y trouverez également les **Appart'hôtels**, **Center Parcs** et les **codes partenaires** qui vous permettent de réserver en direct et de profiter de réductions tout au long de l'année.

Sont joints à ce catalogue Groupement d'Entraide—Ville de Créteil (GE-VC) les dépliants **Goélia – Côté Sud** et **Côté Ouest** - Prix exclusifs C.S.E pour les vacances scolaires de JUILLET / AOUT 2025.

Néanmoins, la dématérialisation s'installe définitivement chez nos différents prestataires qui n'éditionnent quasiment plus de brochure papier. Nous vous invitons donc à naviguer sur leurs sites respectifs ou sur le nôtre : www.groupement-entraide.com, dans l'onglet « locations familiales », vous pourrez y découvrir toutes leurs propositions, destinations et tarifs.



D'autres offres telles que le catalogue **Odalys Vacances** « 1=2 » **1 semaine achetée, la seconde offerte** (la semaine la moins chère) ; **Goélia**, **Côté Nature** et **Côté Montagne**, juillet / août 2025 ; **le village de Saint Roman de Tousque** ; **Saint Paul Le froid et Barre des Cévennes** complètent nos propositions et ne sont consultables que sur notre site.

Les réservations des locations familiales avec participation du GE-VC se feront **du lundi 20 janvier à partir de 13h30 jusqu'au mercredi 30 avril 2025 à 16h00**. Dans la limite du budget alloué.

Pour rappel, le jour de votre passage à la cellule administrative, vous ne faites qu'une demande de location. Dès accord de nos prestataires nous vous confirmerons votre demande.

Dans le cas où un centre ne serait plus disponible, nous vous demanderons de choisir un autre lieu de séjour ou type d'hébergement. Nous ferons notre possible pour trouver, avec votre accord, une solution.

Sur tous les centres proposés, **nous ne subventionnons que la location simple à la semaine** (ni week-end, ni journée supplémentaire, ni court-séjour, ni demi-pension ou pension complète).

De plus, comme les années précédentes, dans le but de satisfaire le plus grand nombre d'adhérents, nous avons décidé de **ne subventionner que deux semaines de location par famille** sur les périodes printemps/été. Si vous désirez louer 3 semaines, nous vous facturerons les deux semaines au prix de notre catalogue (suivant votre quotient) et nous ajouterons la semaine la moins chère au prix public.

Cette brochure apporte également différentes informations telles que le quotient familial, la participation du Groupement d'Entraide - Ville de Créteil, le calcul des tarifs, les modifications ou les annulations de séjours ...etc.

Le Conseil d'Administration du Groupement d'Entraide - Ville de Créteil se réserve la possibilité d'arrêter à tout moment les inscriptions pour les locations familiales dans le cas où la participation financière de notre association arriverait au maximum prévu pour cette prestation.

En espérant vous satisfaire, nous vous présentons tous nos vœux pour cette nouvelle année.

Le Conseil d'Administration
du Groupement d'Entraide - Ville de Créteil.

Tout savoir sur le quotient familial du Groupement d'Entraide - Ville de Créteil

A quoi sert le quotient familial ?

Pour les locations familiales et colonies, votre quotient conditionne le montant de la participation. Pour les chèques vacances ANCV et les coupons-sport, votre quotient conditionne le montant de la pondération.

Quelles prestations sont concernées ?

- ⇒ Les locations printemps / été et les appart'hôtels.
- ⇒ Les chèques vacances A.N.C.V et les coupons sport.
- ⇒ Les colonies de vacances.

Comment se présentent les quotients ?

De deux façons :

- ◆ De A à C pour les locations, les chèques vacances A.N.C.V et les coupons sport.
- ◆ De 1 à 5 pour les colonies.

Comment est calculé le quotient familial du Groupement d'Entraide - Ville de Créteil ?

Le quotient familial s'obtient en divisant par 12 le revenu imposable figurant sur le dernier avis d'imposition avant déduction ou abattement spécial de 10 % (tous les revenus d'une famille sont pris en compte). Le résultat obtenu est ensuite divisé par le nombre de personnes composant le foyer et figurant sur cet avis d'imposition. Chaque personne compte pour une part.

COLONIES

| QUOTIENT FAMILIAL | MONTANTS |
|-------------------|---------------------|
| 1 | 0 € à 599 € |
| 2 | 600 € à 799 € |
| 3 | 800 € à 999 € |
| 4 | 1 000 € à 1 499 € |
| 5 | A partir de 1 500 € |

LOCATIONS FAMILIALES, CHÈQUES-VACANCES A.N.C.V ET COUPONS- SPORT DE L'A.N.C.V

| QUOTIENT FAMILIAL | MONTANTS |
|-------------------|---------------------|
| A | 0 € à 599 € |
| B | 600 € à 1 499 € |
| C | A partir de 1 500 € |

Quand et où faire calculer votre quotient ?

Dès réception de ce catalogue, faites calculer votre quotient familial par le personnel de la cellule administrative.

Vous devez nous transmettre votre avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 et celui de votre conjoint (marié ou non) ou tout autre justificatif de revenus suivant les cas (statuts fiscaux spéciaux, etc.)

ATTENTION

Le calcul du quotient familial se fait obligatoirement d'après les ressources fiscales du couple.

Si vous ne souhaitez pas communiquer vos revenus, vous serez inscrit au quotient C.

Concrètement à quoi correspondent les quotients pour les locations familiales et villages de plein air ?

RAPPEL : Le groupement d'entraide subventionne 2 semaines maximum.

| QUOTIENTS | A | B | C |
|---|--------------|-------------|-------------|
| Réductions accordées sur le prix public | Jusqu'à 45 % | Jusqu'à 40% | Jusqu'à 35% |

| | | | |
|------------|-------|-------|-------|
| 1 semaine | 260 € | 250 € | 240 € |
| 2 semaines | 520 € | 500 € | 480 € |

Exemples

Exemple 1 : sans plafond pour un quotient A pour une location d'une semaine au prix public de 500 €.

Calculez votre réduction :

$$500 \text{ €} \times 45 \% = 225 \text{ €}$$

Vous réglerez 275 € au lieu de 500 €.

Exemple 2 : avec plafond pour un quotient C pour une location de deux semaines à 1 800 € (1ère semaine : 800 € + 2ème semaine : 1 000 €)

Calculez votre réduction :

$$1\,800 \text{ €} \times 35 \% = 630 \text{ €}$$

Dans ce cas, le montant de la réduction dépasse le plafond. La réduction accordée par le GE-VC pour deux semaines de locations est donc de 480 €.

Vous réglerez 1 320 € au lieu de 1 800 €.

Puis-je bénéficier d'autres réductions ?

Oui, le GE-VC négocie différentes réductions auprès de ses prestataires. La participation du GE-VC est calculée après déduction de ces différentes réductions.

Toutefois, pour bénéficier de la participation du Groupement d'Entraide - Ville de Créteil (GE-VC), vous devez vous déplacer à la cellule administrative.

Si vous réservez directement auprès de la centrale de réservation du prestataire, vous ne respecterez pas les conditions d'inscriptions du GE-VC qui ne pourra pas intervenir financièrement. Dans ce cas, la location effectuée directement auprès d'une centrale de réservation serait entièrement à votre charge.

Exemple de calcul avec cumul de réductions

« Je suis au quotient B et je souhaite partir 2 semaines à la montagne à Aussois durant les vacances scolaires »

Le prix public de la 1ère semaine est de 539 € et celui de la seconde est de 574 €. Mais je cumule 3 réductions :

1° la promotion de Goélia : « 2 semaines réservées = 1 semaine offerte »

La semaine la moins chère ne me sera pas facturée.

Le prix à payer pour ces 15 jours sera donc de 574 €

2° la réduction «le + GE-VC».

Je déduis 10% supplémentaire sur le prix à payer soit 57,40 € (10% de 574 €).

Je devrais donc payer 516,60 € (= 574 € - 57,40 €)

3° la participation du GE-VC de 40%

La participation s'élève à 206,60 € (= 516,60 € X 40%).

Pour résumer, 574 € - 57,40 € - 206,60 € = 310 €.

Je règle donc 310 € au lieu de 1 113 €.

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une assurance annulation.

ASSURANCE ANNULATION (facultative)

Avant toute inscription, vérifier auprès de votre service que les dates de vacances que vous souhaitez vous seront accordées. **En effet, un refus de congés n'est pas une raison valable d'annulation pour les assurances.**

Les conditions d'annulation ou de modifications appliquées seront celles de chaque prestataire que vous trouverez sur son site internet. Nous vous conseillons de prendre, au moment de votre inscription, l'assurance annulation de chaque prestataire.

Dans tous les cas, toute annulation ou modification doit être faite par écrit. Seule la date de réception de ce courrier sera retenue pour le calcul des frais exigés.

Par ailleurs, nous vous rappelons que le Groupement d'Entraide - Ville de Créteil ne sert que d'intermédiaire, en apportant sa contribution financière, entre vous et un de ses prestataires.

Comment payer ma location ?

Vous pouvez régler vos locations :

- ♦ en prélèvement sur vos salaires en une ou plusieurs mensualités (fortement conseillé),
- ♦ en espèces,
- ♦ en chèque bancaire à l'ordre du Groupement d'Entraide - Ville de Créteil,
- ♦ en carte bancaire,
- ♦ en chèques-vacances de l'A.N.C.V. (au plus tard 60 jours avant votre départ).

Si vous choisissez un autre mode de paiement, que le prélèvement sur salaire, vous devez verser un acompte le jour de votre inscription (30 % pour les locations et 50 % pour Center Parcs) et le solde au plus tard 45 jours avant votre départ.

Dans tous les cas : Après avis de nos prestataires, vous recevrez un courriel du GE-VC vous indiquant si votre réservation est confirmée ou non (si possible dans le mois suivant votre inscription). Pour cette raison, nous vous demandons d'effectuer plusieurs choix, ce qui permettra de trouver une solution en cas de remplissage d'un centre sur certaines dates.

Avant votre départ, vous devez retirer auprès de nos services un dossier contenant un bon d'échange (voucher) à remettre à votre arrivée sur votre lieu de villégiature.

Par ailleurs, nous vous rappelons que les locations sont faites pour vous, adhérent GE-VC, et qu'en aucun cas vous ne devez les rétrocéder au risque de vous voir réclamer la participation de notre association. Par sécurité, nous vous demandons également de ne pas dépasser le nombre de personnes acceptées par appartement (enfants et bébé compris). En ne respectant pas ces mesures, vous vous exposerez le jour de votre arrivée au refus de location par les prestataires et ne pourrez prétendre à aucun remboursement.

Enfin, assurez-vous d'être en possession de l'option villégiature dans votre contrat d'assurance « responsabilité civile », dans le cas contraire, pensez à la souscrire auprès de votre assureur.

MODE D'EMPLOI RAPIDE

POUR RÉSERVER VOTRE LOCATION D'ÉTÉ
AU GROUPEMENT D'ENTRAIDE - VILLE DE CRÉTEIL

1

FAITES CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

Pour cela deux solutions :

- soit directement sur notre site internet.
- soit en apportant votre avis d'imposition N-1 à la cellule administrative.

PLUS DE DÉTAILS SUR LE MODE DE
CALCUL PAGE 5 DE CE CATALOGUE



2

FAITES VOTRE CHOIX SUR LES SITES DE NOS PARTENAIRES OU SUR LES CATALOGUES JOINTS.

Nous vous demandons d'effectuer plusieurs choix,
ce qui permettra de trouver une solution en cas de
remplissage d'un centre sur certaines dates.

ATTENTION NE TARDEZ PAS
CERTAINS TARIFS ÉVOLUENT
RAPIDEMENT



3

RENDEZ-VOUS À LA CELLULE ADMINISTRATIVE DU GE-VC.

L'équipe du Groupement d'entraide se
fera un plaisir de vous accueillir durant
les horaires d'ouverture afin d'enregistrer
votre demande d'inscription.



4

AVANT VOTRE DÉPART, pensez à retirer
auprès de nos services un dossier
contenant **un bon d'échange** (voucher)
à remettre à votre arrivée sur votre lieu
de villégiature.

**Votre dossier sera disponible 3 à 4
semaines avant votre départ.**





Naviguez et faites votre choix sur le site

<https://www.campings.com/ce/cpc>

Indiquez l'identifiant : **ENTRAIDE94**

mot de passe : **ENTRAIDE94**



LE + GE-VC

Vous bénéficierez d'une remise supplémentaire de 10 % sur le prix public uniquement sur le logement (offre cumulable avec d'autres réductions). Les frais de dossier vous sont offerts.

Catalogue sans tarif disponible à la cellule administrative.

Retrouvez également toutes ces informations et le lien du prestataire sur notre site



www.groupement-entraide.com

ATTENTION : Pour bénéficier de la participation du GE-VC, ne faites aucune réservation directement.

Vérifiez les disponibilités et les tarifs publics. Nous attirons votre attention sur le fait que les tarifs peuvent évoluer en plus ou en moins, suivant le remplissage du camping choisi et le moment de votre passage dans nos locaux.

Une fois toutes ses informations en main, rendez-vous à la cellule administrative pour faire votre réservation et bénéficier de la participation GE-VC.

CODE PARTENAIRE

**EN DEHORS DES PÉRIODES D'INSCRIPTIONS PROPOSÉES PAR LE GE-VC
VOUS POUVEZ RÉSERVER VOS VACANCES TOUT AU LONG DE L'ANNEE
COMMENT FAIRE ?**

Vous pouvez bénéficier des frais de dossier offerts et d'une remise de 10 % sur l'ensemble des hébergements proposés sur le site <https://www.campings.com/ce/cpc>

Indiquez l'identifiant : **ENTRAIDE94**

mot de passe : **ENTRAIDE94**

et faites votre réservation en ligne.



Dans ce cas, vous ne bénéficiez pas de la participation GE-VC.

NOTRE SELECTION COUP DE COEUR

Plus de 3 500 campings disponibles partout en France et en Europe !



Camping Siblu Les Charmettes ★★★★★

Charente-Maritime - La Palmyre



Camping Sea Green Erreka ★★★★★

Pyénées-Atlantiques - Bidart



Flower Camping Les Biches ★★★★★

Vendée - Saint Hilaire de Riez





Camping Paradis - Naia Village ★★★★★

Pyrénées-Orientales - Le Barcarès



Camping Vilanova Park ★★★★★

Barcelone - Vilanova I la Geltru



Camping l'Anse des Pins ★★★★★

Charente-Maritime - Saint Geroges d'Oléron



Camping Paradis - Zagarella ★★★★★

Vendée - Saint Jean de Monts



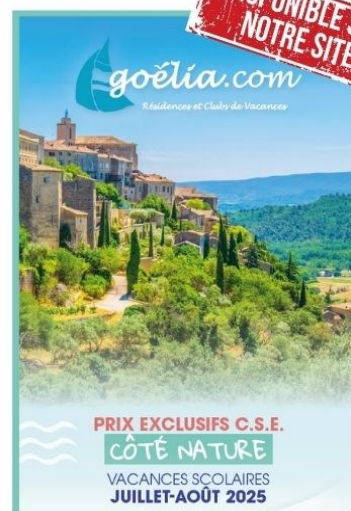
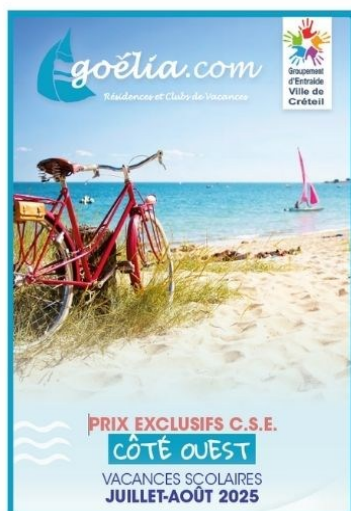
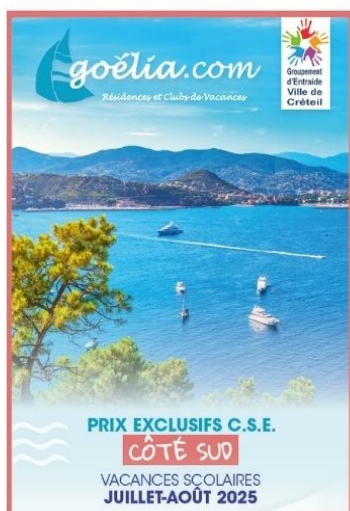
Camping Ferme Pédagogique de Prunay ★★★★★

Loir-et-Cher - Seillac



Légende





Retrouvez dans les brochures jointes à ce catalogue et sur notre site internet, les propositions de «Goélia» incluant des **prix exclusifs CSE pour la période du 28 juin au 23 août 2025**.
Prix exclusifs **valables jusqu'au 30 avril 2025** et sous réserve de disponibilité au moment de votre réservation.

ATTENTION : vous pouvez bénéficier de la participation GE-VC sur les périodes printemps / été UNIQUEMENT.

Retrouvez d'autres types d'hébergements ou destinations sur leur site internet www.goelia.com



Ne faites aucune réservation directement.

Retrouvez dans nos locaux et sur notre site internet les brochures

« **côté nature** » et
« **côté montagne** ».

La brochure 2 = 1
1 semaine payée = 1 semaine offerte *
(* : la moins chère des deux)



LE + GE-VC SUR L'OFFRE CÔTÉ MONTAGNE.

Vous bénéficierez d'une remise supplémentaire de 10 % après réduction des autres offres (offre indiquée en dessous de chaque tableau de prix).

www.groupement-entraide.com

Sur cette offre, vous bénéficierez également de la **participation du GE-VC pour la semaine payée.**

Propositions valables jusqu'à épuisement du stock alloué à cet effet et applicables sur l'hébergement uniquement.

CODE PARTENAIRE

EN DEHORS DES PÉRIODES D'INSCRIPTIONS PROPOSÉES PAR LE GE-VC
VOUS POUVEZ RÉSERVER VOS VACANCES TOUT AU LONG DE L'ANNEE
COMMENT FAIRE ?

Pour bénéficier de remise, effectuez votre réservation sur internet et utiliser les codes d'accès confidentiels suivants (à saisir sur la page d'accueil du site, à droite, dans l'accès « partenaires »)

www.goelia.com

Utilisateur : GPTCRETEIL

Mot de passe : 11083094

et faites votre réservation en ligne.



Dans ce cas, vous ne bénéficiez pas de la participation GE-VC

Acteur incontournable sur le marché de l'hébergement touristique, Odalys Vacances accueille les vacanciers dans ses locations saisonnières situées au cœur ou à proximité de destinations touristiques populaires. Ils proposent différents types d'hébergements adaptés à tous, allant des parcs résidentiels de plein air (mobil-homes) aux chalets et villas de standing en passant par les résidences, les résidences clubs, les résidences Prestige et les appart 'hôtels de centre-ville.



Retrouvez ce catalogue sur notre site internet dans l'onglet « locations familiales »



www.groupeement-entraide.com

A noter : vous pouvez bénéficier de la participation GE-VC sur les périodes printemps / été UNIQUEMENT.

Retrouvez d'autres types d'hébergements ou destinations ainsi que la gamme "camping Flower" sur le site internet www.odalys-vacances.com.



Normandie - Bretagne - Vendée - Val de Loire - Ile de Ré - Sud



La brochure 1 = 2

1 semaine achetée = la seconde offerte *

(* : la moins chère des deux)

Pour les séjours réservés de 2 semaines consécutives et suivant les dates d'ouverture pour cette proposition.

Sur cette offre, vous bénéficierez également de la **participation du GE-VC pour la semaine payée.**

Ne faites aucune réservation directement.

Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres offres Odalys.

Propositions valables jusqu'à épuisement du stock alloué à cet effet et applicables sur hébergement uniquement.

CODE PARTENAIRE

EN DEHORS DES PÉRIODES D'INSCRIPTIONS PROPOSÉES PAR LE GE-VC VOUS POUVEZ RÉSERVER VOS VACANCES TOUT AU LONG DE L'ANNEE COMMENT FAIRE ?

Vous pouvez bénéficier des frais de dossier offerts et d'une remise de 10% sur l'ensemble des résidences « Odalys Vacances » et « Odalys Plein Air » disponibles sur le site

www.odalys-vacances.com

Vous pouvez réserver soit :

- **Par téléphone** au 01.58.56.56.56.

Donner le **code partenaire 94GEVC**

- **Par internet**

Renseigner impérativement le **code offre spécial 94GEVC** avant de confirmer votre réservation.

Le système calculera le tarif le plus avantageux pour l'adhérent du GE-VC.

Dans ce cas, vous ne bénéficiez pas de la participation GE-VC



Le prestigieux passé d'Agde se dévoile dans la richesse de son patrimoine. A proximité, Cap d'Agde, grande station touristique et dynamique, offre 14 km de plages de sable fin, un port de plaisance et une infinie variété d'activités.



Votre lieu de résidence

Animations pour tous au cœur d'une ancienne pépinière.

Surplombant les Cévennes, l'étang de Thau et Sète, le domaine vous accueille en pleine nature, à proximité de la station dynamique de Cap d'Agde et ses plages, dans des mobil-homes avec terrasse. Sur place : piscine extérieure chauffée avec toboggan, activités (4-15 ans) et animations en saison uniquement.

Descriptif des logements :

Commun aux deux typologies

Salon avec banquettes transformables en couchette double.
Coin cuisine avec réfrigérateur, plaques au gaz ou vitro, four micro-ondes, cafetière, évier, vaisselle et batterie de cuisine.
Salle d'eau avec douche et lavabo, WC séparé.
Petite terrasse avec table et chaises de jardin.

Mobil home 4/6 personnes (27 m²)

1 Chambre avec un grand lit et
1 chambre avec 2 lits jumeaux.
(capacité max 6 personnes bébé inclus).

Mobil home 6/8 personnes (31 m²)

Chambre avec un grand lit et
2 chambres avec 2 lits simples.
(capacité max 8 personnes bébé inclus).



| Destination | Cap d'Agde | | | | | |
|---|--------------------------|-------------------|----------------------|--------------------------|-------------------|----------------------|
| | Mobil Home 4/6 personnes | | | Mobil Home 6/8 personnes | | |
| Typologies | Prix public | Prix CSE | Prix Early Booking * | Prix public | Prix CSE | Prix Early Booking * |
| Dates de départ - 2025 - | | | | | | |
| 05/04 - 12/04 - 19/04 - 26/04 - 03/05 - 24/05 & 13/09 | 389 € | 311.20 € | 264.52 € | 429 € | 343.20 € | 291.72 € |
| 10/05 - 17/05 | 279 € | 223.20 € | 189.72 € | 299 € | 239.20 € | 203.32 € |
| 31/05 | 379 € | 303.20 € | 257.72 € | 409 € | 327.20 € | 278.12 € |
| 07/06 | 439 € | 351.20 € | 298.52 € | 469 € | 375.20 € | 318.92 € |
| 14/06 | 479 € | 383.20 € | 325.72 € | 529 € | 423.20 € | 359.72 € |
| 21/06 | 549 € | 439.20 € | 373.32 € | 579 € | 463.20 € | 393.72 € |
| 28/06 | 659 € | 527.20 € | 448.12 € | 729 € | 583.20 € | 495.72 € |
| 05/07 | 1 019 € | 815.20 € | | 1 129 € | 903.20 € | |
| 12/07 | 1 179 € | 943.20 € | | 1 299 € | 1 039.20 € | |
| 19/07 | 1 239 € | 991.20 € | | 1 369 € | 1 095.20 € | |
| 26/07 | 1 349 € | 1 079.20 € | | 1 459 € | 1 167.20 € | |
| 02/08 | 1 429 € | 1 143.20 € | | 1 639 € | 1 311.20 € | |
| 09/08 | 1 419 € | 1 135.20 € | | 1 609 € | 1 287.20 € | |
| 16/08 | 1 139 € | 911.20 € | | 1 259 € | 1 007.20 € | |
| 23/08 | 1 119 € | 895.20 € | | 1 229 € | 983.20 € | |
| 30/08 | 429 € | 343.20 € | 291.72 € | 449 € | 359.20 € | 305.32 € |
| 06/09 | 399 € | 319.20 € | 271.32 € | 439 € | 351.20 € | 298.52 € |
| 20/09 | 369 € | 295.20 € | 250.92 € | 419 € | 335.20 € | 284.92 € |

* **Early Booking été 2025 = réservez avant le 13/03/2025.**

Offre 2 semaines consécutives - profitez de 20% de réduction sur le prix CSE uniquement. Offres non cumulables entre elles.

Linge de lit et toilette NON fourni. Wifi payant. Animations gratuites durant les vacances scolaires estivales. Arrivée entre 17h et 20h. Départ avant 10h.

Les tarifs comprennent : le parking extérieur (véhicule conseillé), l'accès à la piscine extérieure chauffée avec pataugeoire, les animations enfants 4-11 ans et ados 12-15 ans (5 demi-journées par semaine) pendant les vacances scolaires, les animations journée et soirée pendant les vacances scolaires, le ménage de fin de séjour ** (hors cuisine & vaisselle).

** *Un ménage d'appoint de fin de séjour est inclus dans le tarif. À noter que tous les hébergements doivent être rendus dans un état propre et rangé. Tout manquement quant à la propreté de l'hébergement restitué et nécessitant une intervention ménage autre que celle décrite dans nos CGV sera susceptible de facturation au travers de la caution.*

Les tarifs n'incluent pas : la taxe de séjour, l'éco taxe et la caution / dépôt de garantie (300 €) qui doivent être réglés sur place. Les hébergements doivent être rendus en parfait état de propreté. Dans le cas contraire une somme forfaitaire sera retenue sur la caution.

Les + Odalys

- **Club enfants, Gratuit - 5 demi-journées par semaine**
Animation enfants de 4 à 11 ans pendant les vacances scolaires de la période estivale
- **Club ados, Gratuit - Activités adaptées**
Animation ados de 12 à 15 ans pendant les vacances scolaires de la période estivale
- **Animation journée et soirée, Gratuit, pour toute la famille**
Vos vacances animées avec Odalys, pour toute la famille pendant les vacances scolaires de la période estivale
- **Restauration externe d'avril à mi-septembre**
Service petit-déjeuner (avec participation)
- **Station Famille Plus, Vivre ensemble de belles expériences**
 Activités et loisirs en famille ! Station labellisée Famille.



Hourtin est une station familiale et un lieu de vacances idéal entre la forêt des Landes et le lac d'Hourtin Carcans.



Votre lieu de résidence

Séjour animé et douceur de vivre.

Située sur le port de plaisance d'un grand lac d'eau douce, la résidence propose des appartements équipés avec terrasse ou balcon. En plus du restaurant et de la piscine extérieure chauffée, petits et grand pourront profiter, en saison, d'activités enfants (4- 11 ans) et ados (12-15 ans), ainsi que d'animations en journée et soirée. À votre disposition sur place : accès wifi, service petit déjeuner, laverie (avec participation) et parking extérieur (sur réservation).

Descriptif du logement :

2 pièces cabine 4/6 personnes (env. 38 m²).

Séjour avec canapé lit gigogne. Chambre avec 1 grand lit (140).

Grande cabine fermée avec 2 lits superposés (80).

Kitchenette avec plaque vitrocéramique, réfrigérateur, micro-ondes, lave-vaisselle, cafetière filtre.

Salle de bain avec WC. Balcon avec meubles de jardin. Appartement uniquement au 1er étage



| Destination | Hourtin | | |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------|---------------------|
| Typologie | 2 pièces cabine 4/6 personnes | | |
| Dates de départ 2025 | Prix public | Prix CSE | Prix Early Booking* |
| 05/04 - 12/04 - 19/04 - 26/04 | 399 € | 319.20 € | 271.32 € |
| 03/05 - 24/05 | 449 € | 359.20 € | 305.32 € |
| 10/05 - 17/05 | 389 € | 311.20 € | 264.52 € |
| 31/05 | 419 € | 335.20 € | 284.92 € |
| 07/06 | 519 € | 415.20 € | 352.92 € |
| 14/06 | 509 € | 407.20 € | 346.12 € |
| 21/06 | 679 € | 543.20 € | 461.72 € |
| 28/06 | 739 € | 591.20 € | 502.52 € |
| 05/07 | 1 229 € | 983.20 € | |
| 12/07 - 16/08 | 1 299 € | 1 039.20 € | |
| 19/07 | 1 379 € | 1 103.20 € | |
| 26/07 | 1 469 € | 1 175.20 € | |
| 02/08 | 1 629 € | 1 303.20 € | |
| 09/08 | 1 499 € | 1 199.20 € | |
| 23/08 | 1 149 € | 919.20 € | |
| 30/08 | 489 € | 391.20 € | 332.52 € |
| 06/09 - 13/09 | 469 € | 375.20 € | 318.92 € |

*** Early Booking été 2025 = réservez avant le 13/03/2025.**

Offre 2 semaines consécutives pour tous départs avant le 01/08/2025 - profitez de 20% de réduction sur le prix CSE.

Offres non cumulables entre elles.

Linge de lit et de toilette NON fourni. Wifi offert. Animations gratuites pour les enfants en journée durant les vacances scolaires de la période estivale. Arrivée entre 17h et 20h. Départ avant 10h. Kit entretien payant.

Les tarifs comprennent : la télévision, l'accès WIFI, l'aire de jeux pour enfants, l'accès à la piscine extérieure chauffée à partir de début mai, les animations enfants 4-11 ans et ados 12-15 ans (5 x 1/2jr/sem) pendant les vacances scolaires de la période estivale et le ménage fin de séjour (hors cuisine) **

** Un ménage d'appoint de fin de séjour est inclus dans le tarif. À noter que tous les hébergements doivent être rendus dans un état propre et rangé. Tout manquement quant à la propreté de l'hébergement restitué et nécessitant une intervention ménage autre que celle décrite dans nos CGV sera susceptible de facturation au travers de la caution.

Les tarifs n'incluent pas : la taxe de séjour, l'éco taxe et la caution / dépôt de garantie (300 €) qui doivent être réglés sur place. Les hébergements doivent être rendus en parfait état de propreté. Dans le cas contraire une somme forfaitaire sera retenue sur la caution.

Les + Odalys

- **Station Famille Plus, Vivre ensemble de belles expériences**
 Activités et loisirs en famille ! Station labellisée Famille
- **Club enfants, Gratuit - 5 demi-journées par semaine**
 Activités enfants 4-11 ans pendant les vacances scolaires de la période estivale
- **Club ados, Gratuit - Activités adaptées**
 Activités ados 12-15 ans pendant les vacances scolaires de la période estivale
- **Bon appétit ! Découvrez nos formules 7 dîners, demi-pension***
 Restaurant ouvert du 06/07 au 07/09/25 : formule petit déjeuner, dîner ou demi-pension.
 À noter : les formules ne comprennent pas les boissons.
- **Parking municipal**





Vacancéole est un acteur majeur du tourisme responsable et durable. Cette enseigne comporte des résidences labellisées "Clef verte" qui prônent le respect des ressources et le tourisme responsable. Avec Vacancéole, partez en vacances selon vos envies : à la mer, à la montagne ou à la campagne, il existe de nombreuses résidences de vacances Vacancéole un peu partout en France.

Vous pouvez bénéficier de la participation GE-VC sur les périodes printemps / été UNIQUEMENT.

Ne faites aucune réservation directement.

Retrouvez d'autres types d'hébergements ou destinations sur leur site internet

<https://www.vacanceole.com/espace-comite-entreprise>



CODE PARTENAIRE

**EN DEHORS DES PÉRIODES D'INSCRIPTIONS PROPOSÉES PAR LE GE-VC
VOUS POUVEZ RÉSERVER VOS VACANCES TOUT AU LONG DE L'ANNEE
COMMENT FAIRE ?**

Vous pouvez bénéficier d'une **remise entre 8 et 10%** sur l'ensemble des résidences « Vacancéole" disponibles sur le site www.vacanceole.com/espace-comite-entreprise

Vous pouvez réserver soit :

- **Par téléphone** au 04.79.75.75.20

Donner le **code avantage : ENTRAIDE4335**

- **Par internet**

Rendez-vous sur l'adresse www.vacanceole.com/espace-comite-entreprise dans la partie "je suis un salarié" entrez le **code avantage : ENTRAIDE4335** .

Dans ce cas, vous ne bénéficiez pas de la participation GE-VC.

Empuriabrava - Costa Brava - Espagne
RESIDENCE COMTE D'EMPURIES**

La résidence "Comte d'Empuries" vous ouvre ses portes au coeur de la Venise Catalane. Vous pourrez découvrir les 25 km de canaux navigables qui font le charme de la Gran Reserva d'Empuriabrava ainsi que ses plages. La résidence est composée de plusieurs bâtiments séparés par des jardins fleuris et arborés. Des allées piétonnes permettent de relier les appartements aux différents équipements.



Les points forts

- Situé à 200 mètres de la plage - 2 km de sable fin.
- Accès au centre ville avec ses commerces (50 mètres)
- 4 piscines extérieures
- Animations pour enfants de 4 à 12 ans (de juin à septembre)
- Bar et restaurant
- Aire de jeux pour enfants et mini golf.
- 15 km de Figueras (train) / 55 km de Girona (aéroport)

Descriptif du logement :

Appartement 3 pièces 6 personnes (env. 42 m²)

Coin cuisine équipé : plaque électrique, réfrigérateur, micro-ondes, cafetière, bouilloire.
Séjour climatisé avec canapé convertible et télévision satellite. 2 chambres avec 2 lits simples.
Salle de bain (douche) et WC.
Balcon avec vue jardin.



| Destination | Empuriabrava | |
|--|---|----------------|
| Typologie | appartement 3 pièces 6 personnes / 2 chambres | |
| Périodes 2025 | Prix public | Prix CSE |
| Du 29/03 au 05/04 - du 05 au 12/04 - du 13 au 20/09 - du 20 au 27/09 - du 27/09 au 04/10 - du 04 au 11/10 - du 11 au 18/10 | 700 € | 643 € |
| Du 12 au 19/04 - du 19 au 26/04 - du 26/04 au 03/05 - du 03 au 10/05 - du 10 au 17/05 - du 17 au 24/05 - du 24 au 31/05 - du 31/05 au 07/06 - du 06 au 13/09 | 777 € | 713 € |
| Du 07 au 14/06 - du 14 au 21/06 - du 21 au 28/06 - du 28/06 au 05/07 - du 05 au 12/07 - du 23 au 30/08 - du 30/08 au 06/09 | 1190 € | 1 092 € |
| Du 12 au 19/07 - du 19 au 26/07 - du 16 au 23/08 | 1 474 € | 1 353 € |
| Du 26/07 au 02/08 - du 02 au 09/08 - du 09 au 16/08 | 1 674 € | 1 537 € |

Tarifs valables pour toutes réservations avant le 31/03/2025.

* : offre spéciale incluse (remise de 12% supplémentaire sur les périodes du 29/03/2025 au 11/07/2025 et du 23/08/2025 au 18/10/2025)

Linge de lit et de toilette fournis. Ménage de fin de séjour inclus. Wifi gratuit. Parking payant. Arrivée à partir de 17h. Départ avant 10h.

Les tarifs comprennent : la télévision, l'accès WIFI, le linge de lit, le linge de toilette et le ménage fin de séjour inclus (hors coin cuisine).

Les tarifs n'incluent pas : la taxe de séjour et la caution / dépôt de garantie (150 €) qui doivent être réglés sur place et le parking (12€ / véhicule/jour).

Les hébergements doivent être rendus en parfait état de propreté. Dans le cas contraire une somme forfaitaire sera retenue sur la caution.



La résidence de vacances "Le Domaine des Grands Lacs***" vous accueille au coeur de la forêt des Landes de Gascogne, à seulement 400 mètres du lac de Biscarosse et à proximité des plages Océanes de Biscarosse et de Mimizan. Venez profiter d'un séjour authentique et calme au sein d'une résidence piétonnière située dans un parc arboré de 7 hectares.



Les points forts

Situé à 400 mètres du lac de Biscarosse. A 18 km de l'océan.
A 10 minutes à vélo du centre de Parentis-en-Born et de ses commerces.
2 piscines chauffées dont une couverte : 1 bassin extérieur avec un toboggan aquatique et pataugeoire pour enfants ouverte de mi-juin à mi-septembre de 10h à 19h et jusqu'à 20h sur Juillet/Août.
1 bassin couvert et lumineux ouvert de Pâques à la Toussaint de 10h à 19h et jusqu'à 20h sur Juillet/Août.
Espace bien-être, aires de jeux enfants et terrain multisport.



Descriptif du logement :

Appartement 3 pièces 6 personnes (env. 40 m²)

Cuisine équipée avec réfrigérateur, plaques de cuisson, hotte, micro-ondes, lave-vaisselle, cafetière à filtre, bouilloire et grille-pain.
Séjour avec canapé lit gigogne et télévision.
1 chambre avec un lit double (140x190).
Salle de bain avec WC séparé.
Terrasse ou balcon avec mobilier de jardin

| Destination | Parentis en Born | |
|-------------------------------|----------------------|--------------|
| Typologie | 3 pièces 6 personnes | |
| Dates de départ en 2025 | Prix public | Prix CSE |
| 05/04 | 497 € | 423 € |
| 12/04 | 476 € | 405 € |
| 19/04 - 18/10 - 25/10 | 483 € | 411 € |
| 26/04 | 462 € | 393 € |
| 03/05 - 10/05 - 17/05 - 31/05 | 581 € | 465 € |
| 24/05 | 651 € | 521 € |
| 07/06 | 602 € | 482 € |
| 14/06 | 595 € | 476 € |
| 21/06 | 693 € | 555 € |
| 28/06 | 812 € | 650 € |

| Destination | Parentis en Born | |
|---------------------------------------|----------------------|----------------|
| Typologie | 3 pièces 6 personnes | |
| Dates de départ en 2025 | Prix public | Prix CSE |
| 05/07 | 1 190 € | 1 012 € |
| 12/07 | 1 232 € | 1 048 € |
| 19/07 | 1 253 € | 1 066 € |
| 26/07 | 1 365 € | 1 161 € |
| 02/08 | 1 526 € | 1 298 € |
| 09/08 | 1 498 € | 1 274 € |
| 16/08 | 1 442 € | 1 226 € |
| 23/08 | 1 372 € | 1 167 € |
| 30/08 | 672 € | 538 € |
| 06/09 | 595 € | 476 € |
| 13/09 - 20/09 - 27/09 - 04/10 - 11/10 | 448 € | 359 € |

Early booking - réductions supplémentaires applicables : -20% pour une réservation faite jusqu'à 6 mois avant le départ, - 15 % pour une réservation faite entre 6 et 4 mois avant le départ et -10 % pour une réservation faite entre 4 et 2 mois avant le départ.

Linge de lit et de toilette NON fournis. Ménage de fin de séjour NON inclus. Wifi gratuit à la réception. Télévision incluse. Arrivée à partir de 17h. Départ avant 10h.

Les tarifs comprennent : la location, la télévision et un kit entretien (éponge, sac poubelle, papier toilette...etc).

Les tarifs n'incluent pas : la taxe de séjour et la caution / dépôt de garantie (300 €).

Les hébergements doivent être rendus en parfait état de propreté. Dans le cas contraire une somme forfaitaire sera retenue sur la caution.



La résidence de vacances Les Demeures de la Massane*** vous accueille au coeur du pays catalan, à 20 minutes de Perpignan. Argelès-sur-mer bénéficie d'une situation idéale au bord de la Méditerranée pour découvrir la Côte Vermeille. Vous profiterez de ses 7 km de plages, de la proximité des Pyrénées et de la frontière Espagnole.

Les points forts

Grandes plages à 2 km.

Centre ville à 1 km.

Animations et club enfants (6-12 ans) en juillet et août.

Snack-bar ouvert de Mai à septembre.

Piscine extérieure chauffée avec jacuzzi intégré.



Descriptif des logements :

Appartement 2 pièces 6 personnes (env. 40 m²).

Cuisine équipée avec réfrigérateur, plaques vitrocéramiques, micro-ondes, lave-vaisselle, cafetière à filtre, bouilloire et grille-pain. Séjour avec canapé-lit double et TV. 1 chambre avec 1 lit double (140X190). 1 coin nuit avec lits superposés (pas de fenêtre) - séparé par une porte coulissante ou non. Salle de bain avec baignoire ou douche et WC intégré. Balcon ou terrasse.



photo non contractuelle

| Destination | Argelès sur mer | |
|-------------------------|----------------------|----------------|
| Typologie | 2 pièces 6 personnes | |
| Dates de départ en 2025 | Prix public | Prix CSE |
| 05/04 - 18/10 - 25/10 | 434 € | 369 € |
| 12/04 | 455 € | 387 € |
| 19/04 - 26/04 | 483 € | 411 € |
| 03/05 - 10/05 - 17/05 | 455 € | 364 € |
| 24/05 | 567 € | 454 € |
| 31/05 | 525 € | 420 € |
| 07/06 - 14/06 | 553 € | 443 € |
| 21/06 | 588 € | 471 € |
| 28/06 | 630 € | 504 € |
| 05/07 | 910 € | 774 € |
| 12/07 | 1 001 € | 851 € |
| 19/07 - 23/08 | 1 155 € | 982 € |
| 26/07 | 1 239 € | 1 054 € |
| 02/08 - 16/08 | 1 288 € | 1 095 € |
| 09/08 | 1 351 € | 1 149 € |
| 30/08 - 06/09 | 588 € | 471 € |
| 13/09 | 497 € | 398 € |
| 20/09 | 434 € | 348 € |
| 27/09 - 04/10 - 11/10 | 385 € | 308 € |

Early booking réductions supplémentaires applicables : -

20% pour une réservation faite jusqu'à 6 mois avant le départ,
- 15 % pour une réservation faite entre 6 et 4 mois avant le départ
- 10 % pour une réservation faite entre 4 et 2 mois avant le départ.

PLUS D'INFOS SUR LA RÉSIDENCE



Linge de lit et de toilette NON fournis. Ménage de fin de séjour NON inclus. Wifi gratuit à la réception. Télévision incluse. Arrivée à partir de 17h. Départ avant 10h.

Les tarifs comprennent : la location, la télévision et un kit entretien (éponge, sac poubelle, papier toilette...etc).

Les tarifs n'incluent pas : la taxe de séjour et la caution / dépôt de garantie (300 €).

Les hébergements doivent être rendus en parfait état de propreté. Dans le cas contraire une somme forfaitaire sera retenue sur la caution.

MERCREDI 12 FÉVRIER 2025

11H-16H

2^{ÈME}

FORUM

LOCATIONS
FAMILIALES

et

COLONIES
POUR LES 6 - 17 ANS



Idées

Les conseils
de
professionnels

TOMBOLA

Été 2025

RENCONTRE

ECHANGES

A l'hôtel de Ville
de Créteil
Salle des commissions

Vous souhaitez partir quelques jours en week-end ou en court-séjour ?

Pensez aux appart'hôtels.

Le confort d'un appartement, les services d'un hôtel.

Le Conseil d'Administration du GE-VC vous propose des locations « à la nuitée » en appart'hôtels dans **certaines villes de France et d'Europe**. Le GE-VC subventionne **un maximum de 6 nuits par famille en 2024**, à réserver en une ou plusieurs fois selon votre convenance, dans la limite des places disponibles.



Qu'est-ce-qu'un appart'hôtel ?

C'est un meublé de tourisme équipé de kitchenette dans lequel des services de type hôtelier (linge, ménage, TV, WIFI, repas éventuels) sont proposés. Sauf exception, toutes les résidences sont situées en centre-ville et vous permettront de découvrir le mieux possible la ville que vous aurez choisie.

Pour plus de souplesse, nous vous laissons la possibilité de louer à la nuit un studio ou un appartement, dans l'une de ces résidences (liste actualisable et non exhaustive) :



« **Adagio Aparthotel** » et « **Adagio access** » à Aix en Provence, Amsterdam, Annecy, Avignon, Bâle, Berlin, Bordeaux, Birmingham, Brême, Bruxelles, Cologne, Dijon, Edimbourg, Francfort, Fribourg, Genève, Grenoble, Kiel, Le Havre, Illkirch, Leicester, Lille, Liverpool, Londres, Lyon, Marseille, Monaco, Montpellier, Moscou, Mulhouse, Munich, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Poitiers, Rennes, Rome, Saint-Genis-de-Pouilly, Saint-Nazaire, Strasbourg, Toulouse, Stuttgart, Tours, Vannes, Vanves, Vienne et Zurich.



Appart'hôtel Odalys Vacances à Aix en Provence, Amiens, Antibes, Beausoleil, Colmar, Dijon, Ferney Voltaire, Le Mans, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Nice, Nîmes, Orléans, Rennes, Strasbourg, Toulouse et Tours.



Appart'hôtel Néméa à Biot Sophia Antipolis, Cagnes sur mer, Cannes, Lyon, Mérignac, Nancy, Strasbourg, Toulouse, Tours

Pour connaître les disponibilités et tarifs avant participation rendez-vous sur :

| PRESTATAIRES | SITES | IDENTIFIANTS | MOT DE PASSE OU CODE SPÉCIAL |
|------------------------------------|--|--------------|------------------------------|
| Adagio aparthotel et Adagio Access | https://ce.groupepvc.com/fr | gro94 | 84341 |
| Odalys City | www.odalys-vacances.com | 94GEVC | |
| Néméa appartotels | www.nemea-appart-hotel.com | | |

Comment réserver et quelle participation me propose le GE ?

Pour bénéficier de la participation GE-VC et des codes de réduction supplémentaires « le + du GE-VC », vous devez **OBLIGATOIREMENT réserver auprès de la cellule administrative au minimum plus de 6 jours avant le départ**. La participation du GE-VC dépend de votre quotient familial :

Quotient A - APPART'HOTELS : Participation de 24 € par nuit avec un maximum de 6 nuits par an.

Quotient B - APPART'HOTELS : Participation de 22 € par nuit avec un maximum de 6 nuits par an.

Quotient C - APPART'HOTELS : Participation de 20 € par nuit avec un maximum de 6 nuits par an.

Attention : les chèques-vacances ANCV ne sont pas acceptés sur cette prestation.

NOS CODES PARTENAIRES

POUR VOS RESERVATIONS EN DIRECT



Belambra

Ce partenariat vous permet de bénéficier d'une remise allant jusqu'à 10% suivant les dates sur l'ensemble des produits et un bonus de 5% sur certaines offres.

COMMENT FAIRE ?

Vous pouvez réserver soit :

- Par téléphone :

Contactez la centrale de réservations au numéro 01 46 10 13 14

Préciser dès le début de votre appel le **code partenaire 18035**

- Par internet :

Réserver sur le site www.belambra.fr

code promotionnel : 18035S

Espace Partenaires sur
belambra.fr/collectivites

Avec votre LOGIN **GEPCRETEL**
Et votre MOT DE PASSE **18035S**



Vacances passion

Ce partenariat vous permet de profiter de 10 à 20% de réduction sur certaines locations et de la gratuité de l'adhésion.

COMMENT FAIRE ?

Vous pouvez réserver soit :

- Par téléphone :

Contactez le service collectivités 01 43 58 95 77

Préciser dès le début de votre appel le **code partenaire : GRPE941**

- Par internet :

Réserver sur www.vacances-passion.org - **code partenaire : GRPE941**



Néméa

Ce partenariat vous permet de profiter de 10% de réduction sur certaines locations.

COMMENT FAIRE ?

Vous pouvez réserver soit :

- Par téléphone :

Contactez le service réservations au 05 56 01 73 00

Préciser durant votre appel le **code partenaire : GROUPEMENT**

- Par internet :

Réserver sur www.residence-nemea.com - **code partenaire : GROUPEMENT**



Gîtes de France

Gîtes de France, leader de l'hébergement chez l'habitant, vous propose différentes formules :

- Le gîte : location indépendante, à la semaine, au week-end ou en court séjour.
- Le gîte de groupe : hébergement pouvant accueillir de 12 à 100 personnes
- La chambre d'hôtes : Pour une ou plusieurs nuits (petit déjeuner toujours compris), vous serez reçus chez les particuliers qui ouvrent leur maison avec un maximum de 5 chambres.

Pour réserver et profiter de -5% toute l'année, vous devez :

1. Créer votre compte client CSE avec vos coordonnées sur le site www.gites-de-france.com/fr/ce/register. Le **code CE** du groupement d'entraide est : **GEVC94**
2. Une fois votre compte "client CSE Gîtes de France" créé avec vos propres identifiants, vous réserverez votre séjour sur le site : www.gites-de-france.com/fr/ce/connexion

Corsica Ferries

Avantages réservés aux bénéficiaires :

- Exonération des frais de réservation (8 €)
- 15 € de réduction par traversée sur le passage de la voiture/ 7€ sur le passage de la moto (soumis à quotas).
- 15 % de réduction ponctuellement sur les produits croisières et nouvel an.

COMMENT FAIRE ?

1. Créer votre compte client sur www.corsicaferries.com. Lorsque vous complétez le formulaire préciser dans la rubrique "adhérent à un réseau" le **code : 7.968** (n'oubliez pas le point entre les chiffres).
2. Maintenant connecté vous pouvez faire votre réservation les réductions s'appliquent automatiquement.



NOS CODES PARTENAIRES

Groupe
Pierre & Vacances
CenterParcs

POUR VOS RESERVATIONS EN DIRECT

Le groupe Pierre et vacances - Center Parcs

Le groupe « Pierre & Vacances - Center Parcs » regroupe plusieurs marques telles que Maéva, Pierre & Vacances, Adagio, Center Parcs et Villages natures.



Ce partenariat vous permet de bénéficier de remises allant jusqu'à 25% toute l'année (sauf pour les hébergements Center Parcs qui ne sont pas compris dans cet accord et dont vous retrouverez les détails ci-dessous).

COMMENT FAIRE ?

1. Par téléphone :
Contacter la centrale de réservations des 5 marques au numéro 0 891 700 220
Préciser dès le début de votre appel le **code partenaire 84341**

2. Par internet :

Réserver sur le site <https://ce.groupepvcp.com/fr>
identifiant : gro94 - mot de passe 84341

En cas de promotion au moment de votre inscription, le prix le plus avantageux vous sera appliqué : soit le prix remisé C.E., soit le prix "promotion". Vous réglez directement le prestataire par chèque, carte bancaire, ou chèques-vacances de l'A.N.C.V.

Comment réserver votre séjour à Center parcs ou à village nature ?

- Si vous réservez plus de 6 semaines complètes avant le jour de départ : vous pouvez faire votre réservation auprès la cellule administrative ou directement sur le site du prestataire. Cette offre ne bénéficie pas de la participation GE-VC.
- Si vous réservez moins de 6 semaines complètes avant le jour de départ : vous devez OBLIGATOIREMENT réserver en direct.



COMMENT FAIRE ?

1. Par téléphone :
Contacter la centrale de réservations des 5 marques au numéro 0 891 700 220
Préciser dès le début de votre appel le **code réservation : CE015305**.

2. Par internet :
Réserver sur le site <https://ce.groupepvcp.com/fr>
identifiant : gro94
mot de passe 84341

| Période de réservation (à la date de séjour) (1) Frais de dossier 29,50 € OFFERTS | À moins de 2 mois (1) | Entre 2 et 4 mois | Entre 4 et 6 mois | À plus de 6 mois |
|--|-----------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| Vacances scolaires toutes durées de séjour (2) | -10 % | -20 % | -25 % | - 30 % |
| Hors vacances scolaires toutes durées de séjour (3) | -15 % | -25 % | -30 % | - 35 % |
| Code remise à indiquer lors de votre réservation par téléphone | 1405 | 1529 | 1530 | 1531 |

(1) Offres valables sur l'hébergement seul (hors frais de dossier, prestations annexes et frais de transport), uniquement sur les séjours à partir de 2 nuits minimum dans les 6 Center Parcs en France et à Villages Nature® Paris. Taxe de séjour en supplément. Elles sont valables sous réserve de disponibilités et selon un stock de cottages alloué à cet effet (jusqu'au 20 derniers hébergements). Remises non rétroactives, incluant l'offre « Réservez tôt », non cumulables avec d'autres offres promotionnelles et non cessibles. Ces remises sont valables pour des réservations effectuées entre le 01/01/24 au 30/09/24 pour des séjours à effectuer avant le 30/09/24. Si le séjour débute le mercredi, jeudi ou vendredi précédent les vacances scolaires, la remise appliquée sera celle de la période des vacances scolaires. Les prix et remises des prestations sont établis en fonction des données économiques et du calendrier des vacances scolaires en vigueur à la date de leur livraison. Une modification des taxes ou du calendrier des vacances scolaires applicables pourrait nous amener à modifier les tarifs et remises accordés. (2) Pour une réservation effectuée à partir de J- 15 de la date d'arrivée, le client est susceptible de bénéficier d'une remise spécifique (les frais de dossier restants offerts). Pour le savoir, appelez notre centre d'appel au 0 891 700 200 ou consultez le site dédié ce.groupepvcp.com. Si aucun code remise n'est fourni à l'agent de réservation, nous ne pourrions pas garantir l'application de la remise associée au client CSE. (3) Les remises vacances scolaires sont également appliquées pour des séjours incluant les nuits suivantes : du 03/02/23 au 05/03/23, du 07/04/23 au 08/05/23, du 17/05/23 au 29/05/23, du 07/07/23 au 03/09/23 ; du 20/10/23 au 05/11/23, du 22/12/23 au 07/01/23, du 02/02/24 au 03/03/24, du 29/03/24 au 20/05/24, du 05/07/24 au 01/09/24. Offre non valable sur les cottages suivants. Bois aux Daims : Maison dans les arbres 4 et 6 pers., cottages VIP 2, 8, 12 pers. Hauts de Bruyères : cottages VIP 12 pers. Trois Forêts : cottages Exclusive et Thématiques. Villages Nature® Paris : hébergements 8, 10, 12 pers. Landes de Gascogne : cottages Maisons dans les arbres et Maisons à la Ferme, hébergements 2, 8 et 12 pers. CP Distribution - SAS au capital de € 12 326 050,00 - Siège social : L'Artois, Espace Pont de Flandre, 11 rue de Cambrai, 75 947 Paris Cedex 19 - 884 603 762 R.C.S. Paris - Édition : 10/22. © M. Vermeulen.

Retrouvez toutes ces informations détaillées et le lien du prestataire sur notre site www.grouperement-entraide.com

Pour plus de renseignements sur nos propositions comme par exemple le descriptif des appartements, savoir si les animaux domestiques sont acceptés, si les draps de lit sont fournis, si un club enfants est proposé etc....
consultez notre site www.groupement-entraide.com ou ceux de chaque prestataire.

FRAIS DE DOSSIER

Certains prestataires facturent, en plus du prix de la location d'appartements ou des prestations que vous demandez, des frais de dossier.

En cas d'annulation, ces frais de dossier ne sont jamais remboursés ni par le prestataire ni par les assurances annulation.

Dans tous les cas, ces frais de dossier ne sont pas réclamés par le GE-VC et ne servent pas à minorer notre participation. Toutefois, la plupart des partenaires cités dans ce catalogue n'appliquent pas de frais de dossier si la réservation est faite par nos services.

Ils seront ajoutés à votre participation au moment de votre inscription et seulement si le prestataire les demande. Pensez, en calculant votre prix de séjour, à ajouter ces frais de dossier.

EN CAS DE LITIGE AVEC LE PRESTATAIRE SUR L'ÉTAT DE LA LOCATION :

1. Faire une réclamation **sur place** par écrit et nous transmettre un double.
2. Essayer, dans la mesure du possible, de trouver un accord sur le litige avec les services **sur place**, cela vous évitera de passer de mauvaises vacances.
3. Prendre des photos des points litigieux, cela sera plus facile pour justifier votre réclamation
4. À votre retour, en cas de désaccord avec le prestataire sur place, faire une réclamation aussitôt par courrier en nous faisant parvenir une lettre adressée au Président du Groupement d'Entraide - Ville de Créteil pour donner suite.

GARANTIE OBSEQUES

Cela n'arrive pas qu'aux autres

Pour une cotisation supplémentaire de 5,80 € par mois vous pouvez, par notre intermédiaire, vous inscrire à la Garantie Obsèques.

En cas de décès de l'adhérent, du conjoint ou d'un enfant à charge, un capital de 5 000 € est versé à la personne s'occupant des obsèques (frais réels avec un maxi de 5 000 € pour les enfants de moins de 12 ans).

Pensez-y ... Personne n'est à l'abri

Cette proposition n'est pas une capitalisation.

DEMANDE D'ADHÉSION

A RETOURNER A LA CELLULE ADMINISTRATIVE DU
GROUPEMENT D'ENTRAIDE - VILLE DE CRÉTEIL
22, RUE DE MESLY 94000 CRETEIL

Je soussigné (e)

Service :

Demande mon adhésion à la Garantie Obsèques et autorise le prélèvement de la cotisation mensuelle sur mon salaire (5,80 €) à compter du 1er _____ .

Statuts du Groupement d'Entraide - Ville de Créteil.

Association de loi 1901

Approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2024

ARTICLE 1^{er} : Les agents titulaires, stagiaires et contractuels de la Ville de Créteil et de ses Etablissements Publics Communaux, adhérents aux présents statuts, fondent une Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901 qui prend pour appellation « GROUPEMENT D'ENTRAIDE DU PERSONNEL TERRITORIAL DE LA VILLE DE CRETEIL ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX – dit « Groupement d'Entraide – Ville de Créteil ».

ARTICLE 2^{ème} : Cette association a pour but :

1 - De favoriser et développer les liens de solidarité entre tous les membres du personnel de la Ville de Créteil et de ses Etablissements Publics communaux.

2 - De venir en aide aux adhérents ou à leur famille en cas d'évènement (naissance, union, décès, etc...).

3 - De contribuer aux colonies de vacances pour les enfants des adhérents ainsi qu'au départ en vacances des familles.

Toute activité syndicale ou politique est interdite au sein du Groupement d'Entraide.

ARTICLE 3^{ème} : Le siège social est fixé à l'Hôtel de Ville de Créteil. il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration ; la ratification par l'Assemblée Générale sera nécessaire.

ARTICLE 4^{ème} : Toutes les personnes physiques et morales et collectivités publiques intéressées par l'action du Groupement d'Entraide et susceptibles d'y collaborer, peuvent être admises au Groupement d'Entraide comme membres :

a) Honoraires, en raison de leur patronage ou des services rendus à l'association,

b) Bienfaiteurs, soutenant le Groupement d'Entraide de leur apport financier,

c) Actifs, apportant au Groupement d'Entraide leur concours. Les modalités d'adhésion peuvent être définies dans un règlement intérieur.

ARTICLE 5^{ème} : Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'adhésion présentées. Les demandes formulées par les adhérents âgés de moins de dix-huit ans devront être accompagnées d'une autorisation écrite des parents.

ARTICLE 6^{ème} : Le montant de la cotisation due par les membres actifs est fixé chaque année par le Conseil, et ratifié par l'Assemblée Générale ou tacitement reconduit. Les modalités d'applications peuvent être définies dans un règlement intérieur.

Les membres d'honneur sont dispensés de cotisations.

Sont membres bienfaiteurs les personnes qui versent, au minimum, une cotisation annuelle fixée chaque année par le Conseil, et ratifié par l'Assemblée Générale ou tacitement reconduite.

Les membres actifs ne peuvent bénéficier de nos prestations et services que s'ils sont à jour de leurs cotisations.

ARTICLE 7^{ème} : La qualité de membre se perd :

- par démission volontaire sans possibilité de réinscription pendant les 3 ans suivant cette démission,
- par radiation pour non-paiement de cotisation ou pour motif grave sur décision du Conseil d'Administration, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications,
- pour cessation de fonction sauf départ en retraite,
- en cas de décès.

ARTICLE 8^{ème} : Les ressources du Groupement d'Entraide comprennent :

- les cotisations des membres,
- les subventions des collectivités privées et publiques,
- les ressources créées à titre exceptionnel, avec l'agrément de l'autorité compétente
- s'il y a lieu, le produit des manifestations organisées au profit du Groupement d'Entraide,
- le produit des intérêts des placements à court terme,
- toutes autres ressources ou subventions qui ne seraient pas contraires aux lois en vigueur.

ARTICLE 9^{ème} : Le Groupement d'Entraide est administré par un Conseil d'Administration composé de 15 membres élus pour 4 ans dont un maximum de 2 membres parmi les adhérents retraités.

Les membres sortants sont rééligibles pour un nouveau mandat.

En cas de vacances dues à des démissions ou cessations de fonctions administratives, le Conseil d'Administration peut pourvoir, par voie de cooptation, au remplacement d'un de ses membres, son choix étant soumis à approbation par la prochaine Assemblée Générale. Lorsque le Conseil d'Administration n'est plus composé que de 8 membres, l'assemblée générale procède à des élections complémentaires. Le mandat des nouveaux membres ainsi désignés prend fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le Conseil d'Administration dans son ensemble, désigne parmi ses membres un bureau composé d'un Président, d'un ou deux Vice-Présidents, d'un Secrétaire, d'un Trésorier, d'un ou deux Secrétaires Adjointes et d'un ou deux Trésoriers Adjointes. Le Bureau du Conseil d'Administration ne peut être supérieur à 7 membres. Le bureau ne peut être majoritaire par rapport au conseil d'administration.

La durée de leur mandat est de 4 ans,

Le Conseil d'Administration pourvoit aux vacances qui peuvent se produire au sein de son bureau,

Les fonctions de membres du Conseil d'Administration sont gratuites.

ARTICLE 10ème : L'Association est représentée en justice ou dans les actes de la vie civile par le Président ou par un membre du Conseil d'Administration spécialement délégué à cet effet. Le président peut donner tout ou partie de ses pouvoirs à un membre du Conseil ou à toute personne qualifiée membre de l'Association.

ARTICLE 11ème : Le Conseil d'Administration se réunira périodiquement et au minimum 3 fois par an sur convocation du Président. Les décisions sont prises à la majorité des voix, et, en cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Tout membre du Conseil d'Administration qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

ARTICLE 12ème : L'Assemblée Générale Ordinaire comprend tous les membres de l'Association. Elle se réunit en principe chaque année et chaque fois qu'elle est convoquée par le Président du Conseil d'Administration ou à la demande de 1/3 de ses membres, quinze jours, au moins, avant la date fixée.

Son ordre du jour est arrêté par le Conseil,

Son bureau est celui du Conseil,

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil, sur la situation financière et morale du Groupement d'Entraide.

Elle adopte les comptes de l'exercice clos, vote le budget suivant, ratifie le taux des cotisations annuelles, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

S'il y a lieu, elle approuve, au scrutin secret, la cooptation d'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration afin de pourvoir au remplacement du ou des membres du Conseil d'administration sortants.

Elle désigne également, sur proposition du Conseil d'Administration, un éventuel commissaire aux comptes qui est chargé de la vérification annuelle de la gestion du trésorier et d'en faire le rapport à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale délibère valablement sans condition de quorum à la majorité des voix exprimées.

ARTICLE 13ème : Le Trésorier tient les comptes du Groupement d'Entraide. Il a pouvoir pour effectuer les dépenses courantes, percevoir les recettes et en donner quittances. Le Président peut déléguer au Trésorier ou au Trésorier Adjoint la gestion courante de l'Association. Il peut procéder après autorisation du Président, aux acquisitions, retraits, transferts, aliénations de toutes valeurs.

ARTICLE 14ème : L'association nomme un commissaire aux comptes selon les lois et réglementations en vigueur. Le commissaire aux comptes est nommé pour une durée de six exercices. Il peut être renouvelé.

Le commissaire aux comptes est chargé de la vérification des comptes annuels de l'association et de la certification de leur régularité. Il doit être indépendant de l'association et ne pas exercer d'activité incompatible avec sa mission.

ARTICLE 15ème : Le patrimoine du Groupement d'Entraide répond seul des dettes de celui-ci sans qu'aucun de ses membres puisse être tenu responsable sur ses biens personnels.

ARTICLE 16ème : Les statuts du Groupement d'Entraide peuvent être modifiés à la demande du Conseil ou du tiers des membres du Groupement d'Entraide, par une Assemblée Générale Extraordinaire réunissant au moins le quart des membres. Ont droit de vote les membres présents ou représentés. Si cette proportion n'est pas atteinte, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée à quinze jours d'intervalle, délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Les modifications sont alors acquises à la majorité des deux tiers des membres présents.

ARTICLE 17ème : La dissolution du Groupement d'Entraide ne peut être prononcée que par une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée à cet effet et réunissant la moitié plus un des membres.

Cette condition n'étant pas atteinte, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée à quinze jours d'intervalle au moins, délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. La dissolution est acquise à la majorité des deux tiers des membres présents.

ARTICLE 18ème : En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du Groupement d'Entraide. L'actif net est attribué à un établissement ou à une œuvre sociale choisie à la majorité des membres présents ou représentés, conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et aux articles 14 et 15 du décret du 16 Août 1901.

ARTICLE 19ème : Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait au fonctionnement pratique des activités de l'Association



**Groupement
d'Entraide
Ville de
Créteil**

RAPPEL DE L' ENSEMBLE DES PRESTATIONS DU GROUPEMENT D'ENTRAIDE VILLE DE CRÉTEIL



LOCATIONS DE VACANCES

COLONIES 6 - 17 ans



Primes!



- PRET D'HONNEUR
- PRET D'ENTRAIDE
- AIDE FINANCIERE
- PRET SOCIAL

AIDE SUITE À UN DÉCÉS

VISITEZ
NOTRE SITE



Scan me! 

ADHÉREZ





GROUPEMENT D'ENTRAIDE

22 RUE DE MESLY 94000 CRETEIL



☎ 01.49.80.88.48



info@groupement-entraide.com



www.groupement-entraide.com

*L'équipe de la cellule administrative
et le conseil d'administration
vous souhaitent une merveilleuse année 2025.*

LA CELLULE ADMINISTRATIVE VOUS ACCUEILLE

| | | |
|-----------------|------------------------|----------------------|
| LUNDI | FERMÉ AU PUBLIC | 13h00 - 17h15 |
| MARDI | 9h - 11h45 | 13h00 - 17h15 |
| MERCREDI | 9h - 11h45 | 12h45 - 17h00 |
| JEUDI | FERMÉ AU PUBLIC | 12h45 - 17h00 |
| VENDREDI | 9h - 11h45 | 13h00 - 16h |

GROUPEMENT D'ENTRAIDE - VILLE DE CRETEIL

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901 du personnel territorial de la Ville de Créteil et du C.C.A.S. de Créteil

Conception : Méryll COUDERT – Cellule Administrative du Groupement d'Entraide - Ville de Créteil

Impression : Imprimerie Municipale de la Ville de Créteil

Photographies : Campings.com, Goélia, Odalys, Vacancéole et les marques du groupe Pierre & Vacances.

